



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances

Office du personnel de l'Etat

Service des ressources humaines

DÉFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

1.4.2001

Date de révision

Date de mise en application

1.4.2001

1. Dénomination de la fonction

Adjoint scientifique 3-adjointe scientifique 3

Code fonction

2.06.020

2. But de la fonction

Assurer une fonction d'expertise dans un domaine scientifique et gérer l'ensemble de la problématique.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment d'/de :

- procéder à des études scientifiques ;
- organiser et superviser la récolte de données et autres informations ;
- développer des méthodes d'évaluation des problématiques du domaine considéré ;
- élaborer ou participer à l'élaboration de règlements, directives d'application et autres textes législatifs ;
- élaborer des concepts, procédures et propositions de solutions ;
- élaborer des rapports d'expertise et/ou de contre-expertise ;
- gérer des projets avec un impact cantonal et supra-cantonal, y compris dans le cadre de mandats confiés à l'externe ;
- participer ou animer des groupes de travail pluridisciplinaires ou des commissions décisionnelles ;
- conseiller les autorités, les partenaires institutionnels et privés ainsi que le public ;
- assurer la prise de décision relative au champ de compétence défini par la hiérarchie ;
- assurer la communication et la promotion relative aux activités du domaine et aux objectifs poursuivis ;
- assurer des tâches de formation, soit encadrement de stagiaires universitaires, élaboration et animation de formations dans le cadre d'associations professionnelles, rôle d'expert lors de formations qualifiantes ;
- selon les cas, assurer l'encadrement de collaborateurs de la même branche professionnelle ;
- selon les cas, gérer des budgets et des tâches organisationnelles

Exigences de la fonction

Licence universitaire complétée d'un diplôme universitaire de troisième cycle.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	M	C	J	A	I	Cl. max. 21
Points	58	13	57	5	59	Total 192